2016

45ème RALLYE NATIONAL
5ème RALLYE VHC
2ème RALLYE VHRS
D'AUTUN SUD-MORVAN

Autun,
Barnay,
Savilly,
Lucenay l'Evèque,
Chissey,
Cussy en Morvan,
Ménessaire,
Moux en Morvan,
Lucenay l'Evèque,
Cussy en Morvan,
Sommant,
Autun.

FEDERATION FRANCAISE DU SPORT AUTOMOBILE

COMITE REGIONAL DU SPORT AUTOMOBILE BOURGOGNE FRANCHE-COMTE

Visa FFSA

F. F. S. A.
PERMIS D'ORGANISATION
N° 640
DATE 23/6/16

Visa Ligue BFC

VISA
LIGUE B.F.C.04
n° RN 59
du 23/05/2016

ASA Morvan,
1 rue des Pierres,
71400 AUTUN
asamorvan@free.fr

AUTUN les 19, 20 et 21 AOUT 2016

45ème RALLYE NATIONAL D'AUTUN SUD-MORVAN COEFFICIENT 4 NPEA

REGLEMENT PARTICULIER

I. PROGRAMME DU RALLYE ET HORAIRE

Ce règlement particulier complète le règlement standard

- Parution du règlement :	lundi 20 Juin 2016
- Clôture des engagements:	lundi 8 Aout 2016
- Publication : liste des engagés :	vendredi 12 aout 2016
(http://asamorvan.free.fr sur le site de l'ASA Morvan)	
- Reconnaissances organisées	les 13 et 14 aout 2016
- Distribution du carnet d'itinéraire (Road book)	les 13 et 14 aout 2016
- Dates et heures des reconnaissances :	les 13 et 14 aout 2016 de 08h00 à 20h30.
	Le 19 aout 2016 de 8h à 20h30
	Le 20 aout 2016 de 7h00 à 10h00

Vendredi 19 Aout 2016

- Spéciale d'essai :	14h00 à 17h30
-Vérification administratives, retrait des documents :	16h00 à 22h00
-Vérifications techniques des voitures :	16h15 à 22h30
-1ère Réunion des Commissaires Sportifs :	19 Aout 2016 à 18h00
- Mise en parc fermé de Départ.	16h30 à 22h45

Samedi 20 Aout 2016.

- Réunion des Chronométreurs :	20 Aout 2016 à 09h00 au PC
- Réunion des ouvreurs et officiels sur le terrains :	20 Aout 2016 à 09h00 au PC
- Publication de la liste des équipages autorisés à prendre le départ avec l'ordre et heure de départ :	20 Aout à 23h00
- Briefing des pilotes:	Remis lors des vérifications administratives
- Briefing des commissaires :	Remis lors de l'accueil.

Samedi 20 Aout 2016

- Départ du rallye (première voiture VHC).	10h15
- Départ de la première voiture national	15mn après la dernière VHC
- Arrivée du rallye (première VHC)	17h48

Dimanche 21 Aout 2016

Départ du rallye (première voiture VHC).	7h45
- Départ de la première voiture national	15mn après la dernière VHC
- Arrivée du rallye (première VHC)	15h03

- Publication des résultats provisoires du Rallye 30' après l'arrivée du dernier concurrent, il devient définitif 30' après l'affichage des résultats provisoires et approbation par le collège des Commissaires Sportifs
- Remise des prix : environ 30' après l'affichage officiel définitif du classement par le collège des Commissaires Sportifs, sur le podium du Parc Expo l'Eduen. Seul les coupes et trophées seront distribués, les chèques seront envoyés par courrier la semaine suivante.

Tableaux Officiels d'Affichage

- Du 16 Aout au 18 Aout 2016 au siège de l'Asa Morvan, 1, rue St Pierre à Autun
- Du Vendrei 19 Août au Dimanche 21 Août 2016, Parc des Exposition l'Eduen à Autun.

Secrétariat du Rallye 1 rue des Pierres à Autun tel : 03 85 52 19 60 ou 06 20 24 57 95

II. ORGANISATION

ARTICLE 1 : **ORGANISATION**

DEFINITION :
L'Association Sportive Automobile Morvan organise les 19, 20 et 21 Aout 2016, en qualité d'organisateur administratif sportif, le :

45ème Rallye National d'Autun Sud-Morvan

Le présent règlement a reçu de la F.F.S.A. le permis d'organisation n° : 640 du 23/06/2016
ainsi que du Comité Bourgogne Franche-Comté N° : RN59 du 29/05/2016

COMITE D'HONNEUR :

Mr Richard BOISSON Sous-Préfèt d'Autun
Mr Rémy REBEYROTTE : Maire d'Autun, Président de la CCGAM et Conseiller Général
Mr Pascal POMAREL : Adjoint chargé des Sports et des Loisirs.
Mr Alain MENECIER : Directeur du Services des Sports
Mr Nicolas DESCHAUX : Président de la Fédération Française du Sport Automobile
Mr Bernard DEMEUZOIS : Président de la Ligue Bourgogne Franche-Comté du Sport Automobile
Mmes/Mrs les Conseillers Généraux et Régionaux
Mrs les Directeurs du Service des Routes et des Infrastructures des Départements 58, 71 et 21
Mr le Directeur des Services Techniques de la Ville d'Autun
Mrs les Commandants des S.D.I.S des Départements 21, 58 et 71

COMITE D'ORGANISATION :

ASA MORVAN
1 rue des Pierres 71400 AUTUN
TEL : 06 20 24 57 95 **ou** 06 81 35 28 05 **ou** 06 15 24 06 23 **ou** 06 12 33 57 44
FAX : 03 85 52 19 60

Président : M. Jacky DUCHAINE
Secrétaires : M. Laurent REBOURG et M. Emmanuel BOURSIER
Trésorière / Adjointe: M. J Christophe CHAFFIOTE et M. Sébastien PITAUD
Chargé Des commissaires : M. Manu BOURSIER.
Chargé de Sécurité : M. Manu BOURSIER
Chargés des relations avec la Presse : Mme Oriane LAFAY
Chargé de l'accueil des Officiels : M. J Pierre LEMAITRE
Responsable du parc d'assistance : M. J François DECERF
Et tous les membres de l'ASA Morvan.

1.1 OFFICIELS :

Obervateur FFSA :		HERITIER Thierry	Licence N° 1713
Commissaires sportifs :	Président :	JUGNIOT Joël	Licence N° 6813
	Membre :	CHARLEUX Josiane	Licence N° 9434
	Membre :	SIMON Gérard	Licence N° 12017
Directeur de Course :		PLISSON Gérard	Licence N° 12983
Directeur de Course Adjoint :		HAMON Christian	Licence N° 29685
Directeur Délégué aux VHC :		HAMON Christian	Licence N° 29685
Directeur Délégué aux VHRS :		SEGUIN Daniel	Licence N° 2477
Médecin Chef :		Dr SAVAJOLS	Licence N° en cours

Adjoints à la direction de course au PC

Adjoint Direction ES1 :	FREVILLE Serge	Licence N° 27121
Adjoint Direction ES2 :	PRIOUX Roseline	Licence N° 17879
Adjoint Direction ES3 :	GIRAUDON Jean Marc	Licence N° 20434
Responsable Affichage :	Oriane LAFFAY	

Directeurs de Course délégués aux ES

Directeur ES1 :	POTHEAU Michel	Licence N° 115790
Direc.Adj ES1 :	POTHEAU Joëlle	Licence N° 115791
Directeur ES 2 :	PIGENET Jean Michel	Licence N° 37172
Direct Adj ES 2 :	LAFOND Pascal	Licence N° 227446
Directeur ES3 :	GUELAUD Pierre	Licence N° 15125
Direct.Adj ES3 :	GODOT Pierre	Licence N° 23434
Responsable Administratif :	CHAFFIOTTE J Christophe	Licence N° 236699
Commissaires Techniques :	GUYOT Michel (Responsable)	Licence N° 4432
	LEGRAND Jean Paul	Licence N° 37568
	PAILLARD Jean Louis	LicenceN° 41803
	ALLOIN Christian	Licence N° 13706
	FLECHE Vivien	Licence N° 234075
Chargés des Relations Concurrents :	FREVILLE Françoise	Licence N° 111134
	DREAU Brigitte	Licence N° 2282
Véhicule Tricolore :	BERTRAND Jacques	Licence N° 14532
	RODRIGUEZ Séverine	Licence N° 216713
Véhicule Info Sono :	JOURDAN Aurélien	Licence N° 41668
Véhicule Damier :	PRIOUX Patrice	Licence N° 17877
Véhicule Infos :	TRINQUESSE Camille	Licence N° 3175
Juge de Faits :	PORA Gérard	Licence N° 57091
Responsable des Classements :	GUIBLAIN David et Michele	Licence N° 134494
Classement VHRS :	BLUNIK	
Equipes Médicale :	AM 71	
Liaisons et VHF	LVMC	

A l'exception des membres du Collège des Commissaires Sportifs, tous les officiels nominativement désignés dans ce règlement, ainsi que dans les éventuels additifs sont juges de faits.

1.2p ELIGIBILITE

Le rallye compte pour :

- La Coupe de France des Rallyes coefficient 4
- Le Challenge Bourgogne Franche Comté

1.3 VERIFICATIONS

1) A la prise du road-book, l'équipage devra présenter les originaux et fournir les photocopies des documents suivants.

- Permis de conduire (pilote et copilote).
- Passeport technique FFSA de la voiture.
- Licences (pilote et copilote).
- Carte grise du véhicule de reconnaissance.

2) Les vérifications administratives et techniques auront lieu le vendredi 19 aout de 16h à 22h45 au Parc des Expos l'Eduen (voir plans sur le site). Les horaires de convocations seront diffusés sur le site internet de l'ASA Morvan (http://asamorvan.free.fr).
Le respect des horaires est impératif, pas de pointage en avance ou en retard, sous peine des pénalités prévues dans l'article 1.3.1 du règlement standard des rallyes.

Les vérifications finales auront lieu au Garage Point Confiance à Autun. Taux horaire de la main d'œuvre 60€ TTC/heure.

Conformément à la règlementation générale l'organisateur remboursera avec déduction d'une retenue variable les droits d'engagement aux concurrents qui, pour des raisons de force majeure, n'auront pu se présenter au départ du rallye, sous réserve qu'une demande parvienne à l'organisateur par lettre recommandée :

30 % pour les demandes reçues 8 jours et plus, avant le rallye, et
50 % pour les demandes reçues jusqu'aux vérifications.

ARTICLE 2 : **Assurances**

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 3 : **Concurrents et Pilotes**

3.1 Demande d'Engagement-inscription.

3.1.5 Les pilotes devront envoyer un bulletin d'engagement dûment complété, accompagné du chèque de participation à l'ordre de ASA Morvan, **avant le lundi 8 Aout 2016 à minuit au plus tard (cachet de la poste faisant foi).**
La liste des concurrents régulièremnt engagés sera publiée sur le site internet de l'ASA Morvan au fur et à mesure des réceptions ou au plus tard le mardi 16 Aout. Cette liste sera accompagnée des horaires de convocations aux vérifications techniques et administratives.

3.1.10 Le nombre d'engagés est limité à 150 voitures. (National + VHC + VHRS)

3.1.11.1 Les droits d'engagement sont fixés :

- Avec la publicité facultative des organisateurs : 550 €
- Pour les équipages de l'ASA Morvan avec publicité : 500 € si 1 licencié ASA Morvan
  : 450 € si 2 licenciés ASA Morvan
- Sans la publicité facultative des organisateurs : 1100€

Chèque libellé à l'ordre de : Asa Morvan

3.1.12 La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

ARTICLE 4 : **Voitures et équipements**

4.1 Voitures autorisées
Conforme au règlement standard FFSA.
Les véhicules R/GT FIA seront confonus avec la classe GT+ sans marquer de point à la coupe de France des rallyes.
4.1.1 Vitres:
Conforme au règlement standard FFSA – Annexe 2
4.2P Pneumatiques :
Conforme à la réglementation de l'utilisation des pneumatiques, rallyes V.H.C F.F.S.A.
Rappel : Article 4.3.5 de la réglementation des rallyes. Tout mouvement anormal de la voiture sur la chaussée, qu'il soit latéral ou longitudinal est strictement interdit, qu'il s'agisse de chauffe des pneumatiques, de frein ou pour toute autre raison.

Pénalités : 1ère infraction 1minute de pénalité
2ème infraction exclusion

4.3 Assistance :
Conforme au règlement standard FFSA.

Pendant toute la durée du rallye, l'assistance se fera exclusivement dans le parc d'assistance prévu à cet effet et situé à Autun au Parc des Expos l'Eduen. Un seul véhicule d'assistance par concurrent est autorisé dans les parcs.
Le véhicule d'assistance sera identifié par un autocollant obligatoirement collé et visible.
La surface par concurrent est calculée pour 50m² par voiture ou 90m² pour 2 voitures, conformément au §4.3 de la réglementation.Une surface supplémentaire sera autorisée moyennant le paiement d'une somme de 12€ du m².

Toute opération promotionnelle ou de communication autre que celle prévue par l'organisation est interdite dans les parcs du Rallye d'Autun Sud-Morvan.

Dans les parcs d'assistance il est obligatoire:
De tenir à proximité de la voiture de course un extincteur pour foyer A, B ou C d'une capacité minimale de 5 kg.
De disposer, sous la voiture de course, une bâche plastifiée étanche et résistante aux hydrocarbures d'une surface au moins égale à celle de la voiture, ainsi que sous le moteur du véhicule d'assistance.
De prendre en charge l'enlèvement de tous les déchets au départ du parc.
Des contrôles seront effectués et des pénalités seront appliquées en cas de manquement à ces règles.
Il est formellement interdit de planter des sardines ou autres piquets dans les sols en asphalte des différents parcs.

Parc dédicaces de Moux en Morvan:
Le parc de dédicaces sera prévu à Moux en Morvan.(comme précisé dans le carnet d'itinéraire)

4.3 Echappement
Conforme à la règlementation standard.

4.6 Identification des Voitures
Conforme au règlement standard F.F.S.A. 4.6.1P Pour tous les rallyes la surface de la plaque d'immatriculation avant (520mmx110mm) à sa position d'origine, est réservée exclusivement à l'organisateur qui dispose de cet emplacement pour y apposer éventuellement une identification promotionnelle. En aucun cas il ne pourra être acheté ou utilisé par les concurrents.

A cet effet, chaque voiture devra être équipée à l'avant (à l'emplacement initialement prévu sur le modèle de série pour la plaque d'immatriculation) d'un support, d'une surface au moins égale à la plaque d'immatriculation (520mmx110mm) permettant le positionnement de l'identification promotionnelle. L'absence de cette plaque entraînera les pénalités prévues à l'article 5.4.

ARTICLE 5 : **Publicité**
La publicité collective obligatoire et la publicité facultative ainsi que leur emplacement seront communiqués par l'organisateur au plus tard pendant les vérifications administratives.

La pose de tout support publicitaire sur le parcours du rallye ou à proximité immédiate (visible par les spectateurs), l'organisation d'opérations de relations publiques, de réception et en général l'utilisation à des fins publicitaires ou de promotion du nom, des images ou photos du Rallye d'Autun sont formellement interdites sans autorisation de l'organisateur.
De même, la prise de vue vidéo ou film hors cadre privé et familial ainsi que la commercialisation de toute image sous quelque forme que ce soit est interdite sans l'accord de l'organisateur.
Des poursuites judicaires pourront être engagées contre les contrevenants.

ARTICLE 6 : **Sites et infrastructures**
6.1 Description
Départ et Arrivée du rallye : Parc des Expos de l'Eduen, route de Chalon, 71400 Autun.
Le Rallye d'Autun Sud-Morvan 2016 représente un parcours total de **392** Kms.
Il est organisé en 2 étape,

1ère étape le samedi 20 aout de 2 sections (6 ES).
2ème étape le dimanche 21 aout de 2 section (6 ES).

Il comporte 12 épreuves spéciales d'une longueur totale de **140** Kms.

Les épreuves spéciales sont :
Samedi 20 aout

- Barnay - Savilly - Lucenay ES 1/4 : **11.000** kms x 2 = 22.000 kms
- Chissey - Cussy- Ménnessaire - Chaumien ES 2/5: **14.700** kms x 2 = 29.400 kms
- Lucenay-Sommant ES 3/6: **9.300** kms x 2 = 18.600 kms

Dimanche 21 aout

- Barnay - Savilly - Lucenay ES 7/10 : **11.000** kms x 2 = 22.000 kms
- Chissey - Cussy- Ménnessaire - Chaumien ES 8/11: **14.700** kms x 2 = 29.400 kms
- Lucenay-Sommant ES 9/12 **9.300** kms x 2 = 18.600 kms

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe « itinéraire » du road book, il pourra être consultable au préalable sur le site internet de l'Asa Morvan.

6.2 Reconnaissances
Conforme au règlement standard FFSA.
Il est recommandé aux concurrents de faire preuve de beaucoup de prudence, de discrétion et de courtoisie vis-à-vis des riverains dans les localités traversées et de préserver ainsi l'avenir des rallyes. Pendant les reconnaissances des panneaux seront placés sur les épreuves spéciales, panneaux qu'il conviendra de respecter, ainsi que les contrôles de passage. **3 passages par ES maximum**

6.2.6 Les reconnaissances ne sont autorisées qu'aux dates et horaires suivants ;
Date et horaires de reconnaissances

Samedi 13 Aout 2016 (8h à 20h00)
Dimanche 14 Aout 2016 (8h à 20h00)
Lundi 15 Aout (8h à 20h00)
Vendredi 19 Aout 2016 (8h à 20h00)

Distribution du carnet d'itinéraire (Road book).
Le carnet d'itinéraire sera distribué aux jours et heures suivants :

Samedi 13 Aout 2016	07h00-12h00	: ASA Morvan 1 rue des pierres à Autun
Dimanche 14 Aout 2016	07h00-12h00	: ASA Morvan 1 rue des pierres à Autun
Lundi 15 Aout 2016	07h00-12h00	: ASA Morvan 1 rue des pierres à Autun
Vendredi 19 Aout 2015	07h00-12h00	: ASA Morvan 1 rue des pierres à Autun
	14h00-16h00	: Parc des exposition l'Edeun à Autun

ARTICLE 7 : **Déroulement du Rallye**
7.2 Disposition Générales Relatives aux Contrôles.
Conforme règlementation FFSA
7.2.11 Les signes distinctifs des commissaires et officiels sont :
- Chasubles conformes aux RTS.

ARTICLE 8 : Réclamations–Appels
Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 9 : **Classement**
Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 10 : **Prix et Coupes**

10.1 Remise des prix

Tous les équipages classés et ayant droit à un prix et présents à la remises des prix, seront récompensés par des coupes ou des trophées. Le chèque de remise des prix correspondant au résultat de l'équipage sera envoyé par la poste la semaine suivant le Rallye.

Remise des prix : 30' après l'affichage officiel définitif du classement par le collège des commissaires Sportifs, sur le podium du Parc des Expos l'Eduen. Seul les coupes et trophées seront distribués, les chèques seront envoyés par courrier la semaine suivante.

La répartition des prix sera la suivante.

Droit d'engagement = engagement payé par l'équipage à l'inscription du rallye et ayant droit à un prix.

	1er	2ème	3ème	4ème
Scratch :	600€	400€	200€	100€
Groupe :	1 droit d'engagement (si - de 4= la moitié)	200€ (si + de 6)	100€ (si + de 10)	50€ (si + de 15)
Classe	1 droit d'engagement (si - de 4 = la moitié)	200€ (de 4 à 6)	150€ (de 7 à 12)	50€ (si + de 12)

1ère Equipage **Féminin** 400€ (200€ si – de 4) +1 coupe (pilote et copilote)

Challenge « **Handisporauto** » (Equipe ayant mini 1 licencié RCCRES)

1er Equipage au classement général =150€ 2ème 100€

La remise des prix se déroulera sur le podium au Parc des Expos l'Eduen

Il est prévu trois récompenses pour les **commissaires**

Les primes scratch, groupe et classe, ainsi que les coupes sont cumulables.

TOTAL DES PRIX DISTRIBUABLES : PLUS DE 15000€.

Nota : S'inscrivant dans une démarche de développement durable, aucun classement papier ne sera distribué lors de la remise des prix. Les classements seront disponibles sur le site internet de l'ASA Morvan la semaine suivante au maximum : http://asamorvan.free.fr

ÉQUIPEMENTS DE SÉCURITÉ

FFSA

GROUPES	INTERNATIONAL			NATIONAL - REGIONAL				
	N	A	T1-T2-T4	N / FN	A / FA	R1, R2, R3, R5	F2000, GT de Série, GT Plus	Rallye TT T1-T2-T3
Armature de Sécurité	ANNEXE J		ANNEXE J	RP	RP	ANNEXE J	RP	RP
Harnais 5 points minimum homologués FIA Norme 8853/98	X			X			X	X
Harnais 6 points minimum homologués FIA Norme 8853/98								
Pare brise en verre feuilleté				X			X	RP
Film anti-déflagrant								X
Extincteur 2 kg (poudre ou liste N°6)								
Extincteur AFFF / habitacle / moteur (simultané) liste N°6* ou liste N°16 3kg mini	Obl LISTE N°16			REC	X	ANNEXE J	X	
Coupe circuit	REC			REC		X	RP	X
Vêtements et gants ininflamables. (Normes FIA broderie uniquement. Voir identification des combinaisons).	X			X				*
Cagoule + sous vêtements	X			REC				X
Fixations supplémentaires : 2 par capot.	REC	X		REC	X	ANNEXE J	RP	X
Anneau de remorquage AV-AR				X				
Double circuit de freinage								
2 rétroviseurs extérieurs								
Triangle de signalisation								RP
Mousse d'arceau	ANNEXE J			ANNEXE J		ANNEXE J	RP	X
Type de réservoir carburant								RP
Canalisation de carburant								
Casques homologation reconnue FIA compatible RFT	X			X		X	X	X
Système Retenue Frontale de Tête								
Siège homologué FIA en cours de validité							RP	

Légende : X ou Obl = obligatoire ; REC = recommandé ; RP = se reporter à la réglementation particulière à ce groupe.
Pour d'autres produits, voir RP et Annexe J (liste N°6).
Il est rappelé qu'en cas de doute sur un point de sécurité mentionné dans le tableau ci-dessous, il convient de se reporter au texte du règlement qui fait foi.

* Combinaisons Norme FIA 8856-2000 Obligatoire en : T1-T2-T3

EQUIPEMENTS DE SECURITE 2015